



Cours par correspondance

Quelques conseils préalables

● Organisme de formation privé ou public : quelle différence ?

- Les **organismes de formation publics dépendent d'un Ministère** (Ministère de l'Education Nationale pour le CNED, Ministère de l'Agriculture pour le CNPR...), ce qui n'est pas le cas des organismes de formation privés.



Certains établissements proposent leurs propres diplômes (attestations, certificats...) qui ne sont pas forcément reconnus ni par l'Etat ni par les professionnels. Vérifiez l'existence et le niveau du diplôme sur www.cncp.gouv.fr (rubrique « RNCP »).

- La mention « contrôle pédagogique de l'Etat » mise en avant par les organismes privés **ne veut en aucun cas dire que la formation est reconnue par l'Etat**. L'Etat vérifie seulement que les programmes proposés correspondent à ceux déclarés par l'organisme au recteur de l'académie. Si une personne n'est pas satisfaite, elle peut s'adresser au rectorat de l'académie (division de l'enseignement privé) dont dépend l'établissement (rectorat où a été déposé le dossier d'ouverture de l'établissement).

● Comment choisir la formation et l'organisme ?

- Se renseigner sur les **débouchés** et se méfier des organismes qui promettent des postes après la formation : les débouchés peuvent être très différents selon le lieu d'habitation (les offres d'emploi ne sont pas les mêmes selon les régions).



Se renseigner en priorité dans les établissements publics pour trouver une formation qui, à qualité égale, sera généralement moins chère que dans un organisme privé.

- Faire attention aux formations qui nécessitent **beaucoup de pratique** (esthéticienne, toiletteur pour chien, métiers du bâtiment...) : sans formation pratique dans un établissement, il est difficile d'acquérir les gestes techniques indispensables à l'exercice du métier, ce qui représente un obstacle pour l'obtention du diplôme et pour un recrutement futur. Seuls les stages pratiques dans une entreprise permettent à la personne de se confronter à l'aspect pratique du métier.



Les questions à poser ?

- La formation prépare-t-elle à un diplôme ou donne-t-elle une attestation ?
- Quel est le contenu ?
- Quelles sont les méthodes utilisées ?
- Quel est le matériel nécessaire (ordinateur, logiciels spécifiques, connexion internet...)?
- Quel est le coût des fournitures à payer en plus (livres, logiciels, séances de regroupements...)?
- De quelle assistance allez-vous bénéficier ?
- Quel est le taux de réussite à l'examen ?
- La formation prévoit-elle des stages pratiques encadrés par une convention de stage ?



• Quel contrat avec les organismes privés ?

1- L'organisme doit faire parvenir au stagiaire, en recommandé avec accusé réception, le projet de contrat en 2 exemplaires signés par son représentant légal.



Lisez bien le contrat avant de vous engager ! Vous avez 7 jours de réflexion, à réception de ces **documents**, avant de signer. L'établissement ne peut exiger votre signature avant l'expiration de ce délai.

2- Le stagiaire doit ensuite renvoyer l'exemplaire destiné à l'organisme en recommandé avec accusé réception.



Si ces conditions ne figurent pas dans le **contrat**, celui-ci est considéré comme nul et n'est donc pas valable.

Le contrat (accompagné du plan d'études) doit préciser : la durée, le niveau d'entrée exigé, les moyens pédagogiques, les sanctions éventuelles, les références des formateurs, les modalités de paiement, le fonctionnement de l'assistance pédagogique, les corrections, le programme, les disciplines étudiées, le nombre minimum de travaux demandés, l'échelonnement des enseignements et des travaux dans le temps, la durée moyenne des études, l'existence de stages pratiques en entreprise...



Il faut bien prévoir du temps pour faire les stages pratiques, obligatoires pour valider les diplômes.

• Quand payer la formation ?

• Au moment de la souscription, l'établissement d'enseignement ne peut pas demander plus de 30% du prix de la formation (fournitures non comprises). Lorsque la durée de la formation dépasse 1 an, les 30% sont calculés sur le prix de la 1ère année.

• **Il est conseillé de ne pas payer immédiatement la totalité du coût.** Il est plus facile d'arrêter un contrat lorsque la somme n'a pas été entièrement versée. Pour les mêmes raisons, il est préférable de régler par chèque et non pas par prélèvement automatique.

• Si le paiement est échelonné sur une période supérieure à 3 mois, l'établissement doit faire remplir au stagiaire « une offre préalable de crédit ». Dans ce cas, le stagiaire dispose de 7 jours pour se rétracter.

Pour consulter les textes : Code de l'Education (www.legifrance.gouv.fr) :

- Partie législative (2ème partie, Livre IV, Titre IV et Titre VII)
- Partie réglementaire (Livre IV, Titre IV, Chapitre IV, R44-18 et R444-19)

• Comment résilier un contrat ?

• Après signature, le stagiaire a 3 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat pour le résilier par lettre recommandée avec accusé réception. Il doit verser à l'organisme 30% du prix du contrat (fournitures non comprises). Les sommes déjà versées peuvent être déduites de ces 30%. Attention ! L'établissement pourra en plus réclamer une somme correspondant aux services déjà rendus.

• En cas de force majeure, le stagiaire peut demander la résiliation du contrat sans avoir d'indemnité à verser.

• Les livres, objets ou matériels reçus restent acquis.



Les organismes d'enseignement privés doivent rappeler dans leur dénomination leur caractère privé.



Le contrat est considéré comme nul si l'établissement a fait signer au stagiaire le contrat dans un délai inférieur à 7 jours, s'il manque des informations sur les conditions d'enseignement (voir ci-dessus) ou si le stagiaire a été démarché à son domicile (physiquement) ou sur son lieu de travail (c'est interdit).



● A qui s'adresser en cas de litige ?

- Il est difficile de contester les méthodes pédagogiques, les objectifs, le coût.
- Il est possible d'essayer de s'arranger à l'amiable avec l'organisme de formation, par échange de courrier, en évoquant le Code de l'Education et les articles qui encadrent cette activité.
- Si cette démarche n'aboutit pas, le stagiaire peut s'adresser à une organisation de consommateurs ou bien au tribunal d'instance si le litige porte sur une somme inférieure à 10 000€ (si c'est une somme supérieure, il faut contacter le tribunal de grande instance et un avocat est alors obligatoire).
- Le stagiaire peut s'adresser :
 - À l'Union fédérale des consommateurs (liste des antennes départementales sur www.quechoisir.org)
 - À la DIRECCTE. En Bourgogne Franche-Comté (Répression des fraudes): Dijon :03.80.76.99.10
Besançon : 03.63.10.70.00
 - Au Ministère de l'Education Nationale (direction des affaires financières, sous-direction de l'enseignement privé) : 01.55.55.10.10.
 - La Chambre syndicale nationale de l'enseignement privé à distance (CHANED) qui regroupe un certain nombre d'organismes privés (www.chaned.fr)
 - L'ARPP (autorité de régulation professionnelle de la publicité - ex BVP) : 01.40.15.15.40. (www.arpp-pub.org)

Qui peut financer les cours par correspondance ?

- Vous êtes **demandeur d'emploi** :
 - En Chèque Formation (financement individuel par le Conseil Régional) : NON (sauf pour les travailleurs handicapés)
 - En AIF (financement individuel par Pôle Emploi) : NON
- Vous êtes **salaré** :
 - Dans le cadre du CIF CDI : selon OPACIF
 - Dans le cadre de la formation hors temps de travail : selon OPACIF
- Vous êtes **travailleur handicapé** :
 - Par l'AGEFIPH : OUI, mais les formations à distance sont difficiles à financer . Ce n'est possible qu'avec un cofinancement et en prouvant que le choix de la formation à distance est lié au handicap de la personne (difficultés de déplacement par exemple).
- Vous êtes en **congé parental** :
 - Dans le cadre de la Formation hors temps de travail : selon OPACIF
- Vous êtes **agriculteur** :
 - Par le VIVEA : OUI (avec séances de regroupement obligatoires)
- Vous êtes **artisan** :
 - Par la CMAR : OUI (mais financement uniquement des heures de regroupement)
 - Par le FAFCEA : OUI (avec séances de regroupement obligatoires)
- Vous êtes **commerçant** :
 - Par l'AGEFICE : OUI (sous certaines conditions)
- Vous êtes en **profession libérale** :
 - Par le FIF-PL (hors médecins) : OUI (avec séances de regroupement obligatoires) si la formation correspond aux **critères de prise en charge de la profession**.
- Vous êtes **fonctionnaire** :
 - Aucune disposition ne s'y oppose dans le cadre du CFP.

Fiche 9 sur le
CIF CDI

Fiche 34 sur
les travailleurs
handicapés

Fiche 28 sur
les formations
hors temps de
travail

Fiche 3 sur les
agriculteurs

Fiche 4 sur les
artisans

Fiche 11 sur
les
commerçants

Fiche 31 sur
les
professions
libérales

Fiche 25 sur
la Fonction
publique
d'Etat

Fiche 26 sur
la Fonction
publique
Hospitalière



Listes d'organismes et de formations non exhaustives

Correspondance

Fiche n° 16.4

CNEd (catalogue 2014/2015)

CNEd
BP 60200
86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex
☎ 05.49.49.94.94. 🌐 www.cned.fr

Coût d'une formation : 150€ à 1 800€
(possibilité de régler en plusieurs fois sans frais)

C'est l'organisme de formation par correspondance de l'Education Nationale.

● Formations générales

- Bac ES, Bac L, Bac S
- DAEU A et B

● Administratif

- Bac Pro ARCU (accueil, relation clients et usagers)
- Bac Pro Gestion administration (ex Bac Pro Secrétariat)
- BTS Assistant de Manager
- BTS Assistant de gestion PME PMI
- Licence AES (administration économique et sociale) mention « administration publique »
- Master administration et management publics (AMP)

● Artistique

- CAP Opérateur projectionniste de cinéma
- Bac Pro Photographie
- Licence Arts plastiques
- Licence de Cinéma
- Licence Musique et musicologie

● Commerce

- Bac Pro Commerce
- Bac Pro vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)
- Bac Pro ACRU (accueil, relation clients et usagers)
- BTS Assurance
- BTS Commerce international
- BTS MUC (management des unités commerciales)
- BTS NRC (négociation et relation client)
- Licence mention sciences de gestion spécialité marketing vente
- Master Marketing vente

● Droit

- Capacité en droit (niveau IV équivalent au Bac)
- BTS Notariat
- DIMN (diplôme de l'institut des métiers du notaire)
- Licence Pro Métiers du notariat
- Licence de droit

● Economie Gestion

- Bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)
- BTS Comptabilité et gestion
- Master Comptabilité, contrôle, audit

● Education Formation

- Licence sciences de l'éducation
- Master de recherche à distance francophone (Mardif)

● Information Communication

- BTS Communication

● Langues

- Langues
- CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur, niveau 2)
- DALF (diplôme approfondi de la langue française)
- DAEFLE (diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère)
- DCL EP (diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle : allemand, espagnol, italien)
- DELF (diplôme d'études en langue française)
- Master mention didactique des langues, parcours FLES

● Santé Social

- CAP Petite Enfance
- Diplôme de Secrétaire médical ou médico-social (niveau IV équivalent au Bac)
- Bac Pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne)
- Bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)
- BTS SP3S (services et prestations dans les secteurs sanitaire et social)
- BTS diététique
- BTS ESF (économie sociale et familiale)
- Diplôme d'Etat CESF (Conseiller en économie sociale et familiale)

● Scientifique

- Licence de sciences et technologie mention mathématiques

● Soins esthétiques

- CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie

● Technique

- BTS Services informatiques aux organisations
- BTS électrotechnique
- BTS Systèmes numériques
- Licence d'ingénierie électrique
- Licence de sciences et technologies

● Tourisme Hôtellerie restauration

- BTS Tourisme
- BTS Hôtellerie restauration
- CAP Cuisine
- Licence sciences de gestion spécialité « hôtellerie-tourisme »

Préparations de concours de différents ministères

Fonction Publique Territoriale (adjoint administratif, ATSEM, police municipale, bibliothèque...)

- Economie et budget (contrôleur des finances publiques, contrôleur des douanes...)
- Education Nationale (conseiller d'orientation, professeur des écoles...)
- Emploi (inspecteur du travail...)
- Enseignement supérieur et recherche
- Justice (greffier...)

Préparations de concours d'entrée dans des écoles

- Aide-soignant
- Assistant de service social
- Auxiliaire de puériculture
- Cadre de santé
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Ergothérapeute,
- Infirmier
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Masseur-kinésithérapeute
- Moniteur Educateur
- Orthophoniste
- Pédicure-podologue
- Psychomotricien
- Technicien de laboratoire médicale

Fiche pratique



E DUTER-CNPR

C'est l'organisme de formation par correspondance de l'enseignement agricole

Eduter-CNPR - Agrosup Dijon
Site de Marmilhat
12 rue Aimé Rudel - BP 100
63370 LEMPDES
☎ 04.73.83.36.00.

Coût d'une formation complète : 1 680€ à 2 300€ (possibilité de régler 30% du montant lors de l'inscription, puis le solde en 5 ou 8 mensualités selon la durée de la formation)

● Quelques formations proposées

- Bac professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole option système à dominante élevage (examen 2018)
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole option support polyculture élevage (examen 2019)
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole option système à dominante cultures (examen 2018)
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole option support grandes cultures (examen 2019)
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole option vigne et vin (examen 2018)
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole option Viti vinicole (examen 2019)
- Bac professionnel Aménagements paysagers
- Bac technologique Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant
- BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)
- BTSA Gestion forestière
- BTSA Gestion et protection de la nature
- BTSA Productions animales
- BTSA Agronomie-Productions végétales
- BTSA Aménagements paysagers

Préparations de concours

- Agent technique de l'environnement
- Technicien de l'environnement

Possibilité de préparer les épreuves de langue.

C ERCA

C'est l'organisme de formation par correspondance du groupe ESA (Ecole supérieure agricole d'Angers)

Groupe ESA - CERCA
55 rue Rabelais - BP 30748
49007 ANGERS Cedex 01
☎ 02.41.23.55.55.

🌐 www.groupe-esa.com (« Formation », « Formation tout au long de la vie » et « Enseignement à distance »)

Coût d'une formation complète : 1 460€ à 3 500€ environ pour une formation diplômante.

200€ à 1360€ environ pour une formation qualifiante.

● Quelques formations proposées

- Formations diplômantes de niveau BEPA à Bac+3 :
 - BEPA « Travaux agricoles et conduite d'engins », « Travaux en exploitation d'élevage », « Travaux horticoles », « Travaux paysagers ». (Formule rapide en 1 an et présentation à l'examen en candidat libre)
 - Bac Pro « Productions horticoles », « Aménagements paysager », « Conduite et gestion de l'exploitation agricole »
 - BTSA « Production horticole », « Aménagements paysagers », « Gestion Protection de la Nature », « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) »
 - Licence Pro « Aménagement paysager »
 - Ingénieur ESA
- Formations courtes qualifiantes dans les domaines suivants : agriculture, horticulture et conseil en jardinerie, agriculture biologique, paysage, espaces naturels, culture générale



Auxilia EAD

Auxilia EAD
9 rue des Haras
92000 NANTERRE
☎ 01.80.42.02.77.
🌐 www.asso-auxilia.fr
Mél : contact.ead@asso-auxilia.fr

Coût d'une formation : gratuit (20€ de frais de création de dossier + frais d'envoi des cours)

● Pour qui ?

Les formations s'adressent aux adultes handicapés ou malades, aux détenus ou anciens détenus, aux chômeurs en fin de droit, aux personnes en situation personnelle difficile.

● Quelques formations

Auxilia fonctionne avec un réseau de professeurs bénévoles. Les cours et diplômes proposés (jusqu'à Bac+2/Bac+3 plutôt dans le domaine tertiaire) dépendent donc de la présence et la disponibilité de ces professeurs. La liste qui suit est donc seulement indicative.

Pour des projets personnels

- Des remises à niveaux dans les matières générales
- Des initiations sans intention d'obtenir un diplôme en construction mécanique, électricité et automatique, électronique, génie civil, dessin industriel (mécanique et bâtiment), comptabilité, langues vivantes
- Des cours pour développer sa culture personnelle sans projet d'examen (français, mathématiques, sciences et technologies, langues vivantes et anciennes, arts, étude des religions, dessin artistique...)

Auxilia met en relation un public d'adultes avec des professeurs susceptibles de les aider à se préparer pour se présenter en candidat libre à divers examens.

Les informations données ci-dessous sont uniquement indicatives. Les personnes peuvent être aidées en fonction des enseignants disponibles.

Des formations spécifiques

- Capacité en droit (équivalent au Bac)
- Comptabilité avec l'Union Professionnelle des Comptables (4 degrés de préparation)

Des diplômes de l'enseignement général

- Certificat de Formation Générale (CFG) – ancien Certificat d'Etudes
- Diplôme National du Brevet DNB - ancien Brevet des collèges et BEPC
- Baccalauréat : Littéraire (L) – Economique et Social (ES) – Scientifique (S) – STMG
- Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires A ou B (DAEU) en général en 2 ans (le stagiaire doit s'inscrire à l'examen auprès de l'Université de son choix et demander le programme du DAEU et le communiquer à Auxilia).

Des diplômes de l'enseignement professionnel et technologique

- CAP Petite Enfance
- BEP ASSP (accompagnement soins et services à la personne)

Après le Bac

- Français, Economie-Droit-Gestion-Comptabilité, langues étrangères pour les BTS Tertiaires ou le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion).

Préparations à des concours administratifs

Uniquement pour les demandeurs d'emploi et travailleurs handicapés.

- Catégorie C (niveau Brevet)
 - Adjoint Administratif (tous ministères)
 - Agent Administratif (tous ministères)
 - Agent de recouvrement du Trésor et Agent de constatation des impôts (agent administratif des finances publiques)
- Catégorie B (niveau Bac)
 - Secrétaire Administratif
 - Secrétaire de Chancellerie
 - Secrétaire de mairie (rédacteur territorial)

Préparations de concours d'entrée dans les écoles

- Concours d'Entrée aux Ecoles d'Aide-soignante
- Concours d'Entrée aux Ecoles d'Auxiliaire de puériculture



Télé-enseignement

Les formations universitaires par correspondance.

Les universités possèdent des CTEU (centre de télé-enseignement universitaire) pour permettre de suivre à distance des études universitaires générales, de préparer des diplômes comme le DAEU, des licences, des Master (bac+5)...

● CTEU Université de Bourgogne

☎ 03.80.39.50.90.

🌐 www.cfoad.u-bourgogne.fr/cfoad/public.html

Coût d'une formation : inscription auprès de l'Université + 32 à 120€ par enseignement

Diplômes d'Etat

- DAEU A
- Licence Lettres modernes
- Licence Didactique français FLE
- Licence Sciences de l'éducation
- Master Lettres modernes
- Master Sciences du langage
- Master didactique français FLE
- Master Sciences de l'éducation
- Master recherche et veille documentaire internationale

Diplômes universitaires

- Information et Communication
- FLE (français langue étrangère)

Formations courtes

- C2i (certificat informatique et internet)
- CLES (certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur)
- Agrégation de lettres modernes

● CTEU Université de Franche-Comté

☎ 03.81.66.58.70.

🌐 [www.ctu.univ-fcomte.fr / tele.enseignement@univ-fcomte.fr](http://www.ctu.univ-fcomte.fr/tele.enseignement@univ-fcomte.fr)

Coût d'une formation : inscription administrative auprès de l'Université + inscription pédagogique de 6€ environ par ECTS (version électronique).

Diplômes d'Etat

- DAEU A et B
- Licence AES
- Licence Histoire
- Licence Informatique (3ème année)
- Licence Mathématiques
- Licence Ingénierie Electrique et Energie (3ème année)
- Master géographie spécialité aménagement et gouvernance dans les Pays des Suds
- Master histoire spécialité histoire, civilisations, patrimoine
- Master informatique spécialité informatique avancée et applications
- Master informatique spécialité développement et validation du logiciel
- Master informatique spécialité ingénierie du test et de la validation logiciels et systèmes
- Master gestion management spécialité management administratif et financier à finalité professionnelle

- Master mathématiques
- Master enseignement des mathématiques
- Master finance
- Master FLE

Pour connaître l'offre de formation d'universités d'autres régions : le site du FIED, un réseau qui regroupe 38 universités.

www.fied.fr



CNAM

Des formations à distance et/ou en cours du soir

CNAM Bourgogne
MédiaPôle
1 avenue de Verdun
BP 60190
71105 CHALON SUR SAONE
☎ 03.85.42.36.86.

🌐 www.cnam-bourgogne.com
ou <http://foad.cnam.fr>

CNAM Auxerre : 03.86.49.26.22.
CNAM Chalon-sur-Saône : 03.85.36.86.
CNAM Dijon : 03.80.65.46.93.
CNAM Nevers : 03.86.71.61.97.

Coût d'une formation (année universitaire 2017-2018) : 165€ (droits d'inscription) + pour les Unités d'enseignements : 12€ le crédit en présentiel ou 30€ le crédit en FOAD (les UE valent plusieurs crédits, différents selon la formation)

● Comment ça marche ?

Le CNAM propose deux types de suivi à distance de ses formations :

- Formation nationale totalement à distance depuis n'importe quel point du territoire. Essentiellement par internet, possibilité de regroupements en centre (le soir) ou à distance. Examen dans le centre CNAM le plus proche de votre domicile.
- Formation régionale ou hybride alternant formation par internet et regroupements en centre (le soir ou samedi matin).

● Quelles formations ?

Se renseigner auprès du centre CNAM de votre département pour connaître les formations accessibles à distance.

Fiche 17 sur
les cours du
soir

Autres organismes privés

- **L'Ecole chez soi** (01.46.00.69.01. www.ecolechezsoi.com) : formations BTP, Métier et économie de la construction, Immobilier, Bureaux d'études, Conception d'espaces.
- **L'ESI** (ex FNAIM) (01.71.06.30.30.) : préparation aux BTS, Licences et Masters des professions immobilières
- **L'ANFPP** (01.42.06.59.00. www.anfpp.fr) : formation pour préparer le BP préparateur en pharmacie (être salarié d'une pharmacie d'officine ou hospitalière).
- **Espace Concours** (02.52.56.06.20. www.espace-concours.fr) : préparations aux concours administratifs, CAP Petite enfance...
- **Lesocial.fr** : préparation aux concours sanitaires et sociaux (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, aide-soignant, aide médico-psychologique...) + possibilité de bénéficier d'une convention de stage (3 stages possibles). Coût : 180€/an pour la préparation + 90€ pour bénéficier des 3 conventions de stage. Tél : 09.67.31.81.00.



Notre liste n'est pas exhaustive

Correspondance

Fiche n° 16.8

Fiche pratique